

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON
(SOTIPAPIER)
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES
DE TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 30.720.659,190 DINARS
SIEGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN
MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE
IDENTIFIANT UNIQUE : 0013751D
MATRICULE FISCAL : 013751 D/A/M/000

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 20 JUN 2025 A 10 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq (2025) et le 20 juin à dix (10) heures, les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER), société anonyme de droit tunisien, au capital social de 30.720.659,190 Dinars Tunisiens (ci-après la "**Société**"), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie sur une convocation de son Conseil d'Administration conformément à l'avis de convocation paru au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) numéro 83 du 28 mai 2025 et au bulletin officiel du registre national des entreprises numéro 104 en date du 28 mai 2025 (annonce numéro 202540349).

Il a été dressé par les soins du Conseil d'Administration une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Slim Zeghal, en sa qualité de président du conseil d'administration.

La société SANGO ELLIS (représentée par monsieur Badis DAMAK) et la société S&S ELLIS HOLDING (représentée par monsieur Pierre Yves Deludet), présentes et acceptantes sont appelées comme scrutateurs.

Madame Rym Laatiri est désignée comme secrétaire.

La société MTBF, représentée par monsieur Younès Kallel, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

La société Tunisie Audit & Conseil, représentée par monsieur Amine Ben Jemaa, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué et annexée au présent procès-verbal que les actionnaires de la Société, détenteurs de 25 227 273 actions composant le capital social de la Société soit 89.51% du capital social de la Société sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Une copie des statuts de la Société ;
- Les avis de convocation ;

- La liste des actionnaires de la Société ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- La feuille de présence de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- Le texte du projet des résolutions ;
- Les inventaires, les états financiers se rapportant à l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à l'activité de la Société ainsi que le rapport consolidé ;
- Les rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; et
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée en ces jours, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
5. Modification de l'affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
7. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société ;
8. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
9. Ratification de la nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration de la Société ;
10. Désignation d'un administrateur indépendant ;
11. Nomination de nouveaux administrateurs ;
12. Point sur la nouvelle composition du Conseil d'Administration de la Société ;
13. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes de la Société ;
14. Questions diverses ; et
15. Pouvoirs pour formalités.

Après discussion et échange de vues sur les points à l'ordre du jour, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues

par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité dont les détails sont consignés au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par un total bilan de 133.696.693,000 DT et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 3.576.206,212 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par un total bilan 139.650.477,000 DT et un résultat net part du groupe de 3.110.466,000 DT et des intérêts des minoritaires de (11 370) DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue le 25 juin 2024 - telle que modifiée par celle tenue le 20 décembre 2024, avait décidé l'affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Résultat net au 31/12/2023	2.690.928,000
Résultats reportés	26.308.147,085
Reliquat 1	28.999.075,085
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	0
Bénéfices distribuables	28.999.075,085
Dividendes (28.184.091 actions * 0,320 DT)	9.018.909,120
Reliquat 2 : Résultats reportés 2023	19.980.165,965

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réaffectation d'un montant de 51.352 DT revenant à la distribution des dividendes sur les actions propres en compte de résultat reporté et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 15 de la NC 02 relative aux capitaux propres :

Résultat net au 31/12/2023	2.690.928,000
Résultats reportés	26.308.147,085
Bénéfice distribuables	28.999.075,085
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	0
Dividendes à distribuer aux actionnaires	9.018.909,120
Dividendes Sotipapier actions propres (160.476*0,320)	51.352,320
Reliquat 2 : Résultats reportés 2023	20.031.518,285

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et s'élevant à 3.576.206,212 DT de la manière suivante :

Résultat net au 31/12/2024	3.576.206,212
Résultats reportés	20.031.518,285
Reliquat 1	23.607.724,497
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	0
Bénéfices distribuables	23.607.724,497
Reliquat 2 : Résultats reportés 2024	23.607.724,497

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant brut global de Cent Cinq Milles Dinars Tunisiens (105.000 DT), à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Directeur Général de la Société rappelle que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 13 mars 2025, a décidé de nommer monsieur Slim Zeghal comme Président du Conseil d'Administration de la Société, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Directeur Général de la Société rappelle aussi, qu'à la suite de cette nomination, monsieur Slim Zeghal n'est plus administrateur indépendant mais uniquement membre du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc de ratifier la nomination de monsieur Slim Zeghal comme Président du Conseil d'Administration de la Société, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires qu'à la suite du lancement de l'appel à candidatures pour la désignation d'un (1) administrateur indépendant, publié au bulletin du conseil du marché financier numéro 7350 en date du 28 avril 2025, le management a reçu trois (3) candidatures, à savoir Madame Afef BEN HADIA, Madame Fatma REKIK et Monsieur Hassen CHAKER.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner madame Fatma Rekik, en qualité d'administrateur indépendant de la Société, et ce pour un mandat d'un (1) an, couvrant l'exercice social 2025, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas procéder à une nomination de nouveaux administrateurs pour la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

DOUZIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président rappelle que les administrateurs actuels de la Société, pour le mandat en cours, soit le mandat devant se terminer avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire portant sur l'approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont les personnes suivantes :

- Monsieur Slim Zeghal, Président ;
- Monsieur Charles Joseph Mwebeiha ;
- Monsieur Nicholas Dennis ;
- Monsieur Mohamed Karim Siala, administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
- Monsieur Yann Blanc, administrateur indépendant ; et
- Madame Fatma Rekik, administrateur indépendant.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de cette composition du Conseil d'Administration de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

TREIZIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires de la Société que le mandat d'un des deux commissaires aux comptes de la Société, la société Tunisie Audit et Conseil (membre de Grant Thornton International), arrive à sa fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc de renouveler le mandat de la société Tunisie Audit et Conseil (membre de Grant Thornton International) comme co-commissaire aux comptes de la

Société pour une période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2025, 2026 et 2027, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice social clos le 31 décembre 2027.

Les deux commissaires aux comptes de la Société sont donc :

- (i) La société MTBF (membre de PwC), pour un mandat couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026 ; et
- (ii) Tunisie Audit et Conseil (membre de Grant Thornton International), pour un mandat couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue aussi pleins pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en application la présente résolution et/ou prendre toute décision nécessaire à la mise à jour du registre national des entreprises de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau.

**Bilan au 31/12/2024 après modification de
l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31
décembre 2024**

**BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

2024

2023

Actifs

Actifs non courants

Immobilisations incorporelles	1 527 448	1 474 680
Moins Amortissements	(1 311 344)	(1 221 162)
	216 104	253 518
Immobilisations corporelles	153 079 120	143 032 297
Moins Amortissements	(93 278 922)	(85 591 955)
	59 800 198	57 440 342
Immobilisations financières	9 246 377	4 772 802
Moins provisions	(1 007 426)	(1 007 426)
	8 238 951	3 765 376
Total des actifs immobilisés	68 255 253	61 459 236
Total des actifs non courants	68 255 253	61 459 236

Actifs courants

Stocks	36 297 438	34 636 768
Moins provisions	(1 778 377)	(1 283 738)
	34 519 061	33 353 030
Clients et comptes rattachés	36 599 706	32 034 785
Moins provisions	(11 811 443)	(10 058 343)
	24 788 263	21 976 442
Autres actifs courants	5 044 921	3 959 869
Placements et autres actifs financiers	10 440	13 021
Liquidités et équivalents de liquidités	1 078 755	559 580
Total des actifs courants	65 441 440	59 861 942
Total des actifs	133 696 693	121 321 178

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2024	2023
Capitaux propres		
Capital	30 720 659	30 720 659
Réserves légales	3 072 066	3 072 066
Résultats reportés	23 607 724	28 999 075
Prime d'émission	11 153 591	11 153 591
Autres capitaux propres	1 203 812	245 226
Actions propres	(868 554)	-
Total des capitaux propres après affectation	68 889 298	74 190 617
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunts	18 808 136	8 587 248
Provision pour risques et charges	352 567	360 718
Total des passifs non courants	19 160 703	8 947 966
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 527 257	6 593 527
Autres passifs courants	2 987 934	3 514 232
Concours bancaires et autres passifs financiers	31 131 501	28 074 836
Total des passifs courants	45 646 692	38 182 595
Total des passifs	64 807 395	47 130 561
Total des capitaux propres et des passifs	133 696 693	121 321 178

Les capitaux propres au 31 décembre 2024 après affectation du résultat de l'exercice 2024 s'élèvent à 68 889 298DT. Le tableau de variation des capitaux propres après affectation se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2024 avant affectation	30 720 659	3 072 066	20 031 518(*)	11 153 591	(868 554)	1 203 812	3 576 206	68 889 298
Affectation de résultat selon AGO du 20/06/2024 :			3 576 206				<3 576 206>	-
Distribution des dividendes								
Capitaux propres au 31/12/2024 après affectation	30 720 659	3 072 066	23 607 724	11 153 591	(868 554)	1 203 812	-	68 889 298

(*) Le résultat reporté a été ajusté d'un montant de 51.352 DT, correspondant aux dividendes afférents aux actions propres détenues par Sotipapier.

Liste des administrateurs SOTIPAPIER

Administrateur	Durée de mandat	Représenté par	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats d'administrateur dans d'autres conseils d'administration
Mr Charles Joseph Mwebeiha	2023-2024 et 2025	Lui-même	Administrateur	Managing Director, Sango Capital (South Africa)	-Sundry Markets Ltd (Nigeria)
Mr Nicholas Dennis	2023-2024 et 2025	Lui-même	Administrateur	Operating Partner, Sango Capital (South Africa)	- Medu Capital (South Africa) - Secutel Technologies Ltd (South Africa) - Universal Coatings (Pty) Ltd
Fatma Rekik	2025	Elle-même	Administrateur indépendant	Directeur Général	-Président de conseil d'administration de STIFEN FRUIT
Mr Yann Blanc	2023-2024 et 2025	Lui-même	Administrateur indépendant	Directeur Général DS Smith Packaging France Ouest	
Mr Slim Zeghal	2023-2024 et 2025	Lui-même	Président	- Directeur Général Altea Packaging ; - PDG Altea Packaging Holding	- Altea Packaging Holding - Cogitel - MedTech - Telnet - IGPPP - IACE - EFE
Mr Mohamed Karim Siala	2023-2024 et 2025	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Directeur Financier : SUMITOMO Corp, Tunisia Branch	-Administrateur représentant les actionnaires minoritaires : SMART Tunisie